



3 employeurs et pas droit a un appart

Par **vachon**, le **27/02/2011** à **21:01**

Bonjour, rnje viens de trouver un appartement, et l'agence dans laquelle nous avons donné notre dossier complet nous a dit qu'il n'y avait aucun problèmes vu nos salaires et antécédent. Elle devait seulement attendre la réponse de la maison mère à lyon. Réponse **NEGATIVE** pour la raison que mon mari a trois employeurs (et ce depuis plus de 18 ans) il est gardien de plusieurs immeubles. Moi je suis en CDD avec embauche à l'appui dans un peu moins d'un an (Agent de service hospitalier). Nos salaires dépassent très largement le montant du loyer C.C. (presque 5 fois plus). Et l'agence de Lyon ne veut pas sous prétexte que si mon mari perd un employeur il ne pourra peut être plus payer le loyer (qu'est ce qu'on doit dire d'une personne qui perd son seul employeur). Etant sur d'avoir cet appartement nous avons donné notre préavis et maintenant nous sommes sans rien. Ma question : A t'on le droit d'interdire une personne d'avoir un appartement en location sous prétexte qu'elle a trois employeurs ?

Par **mimi493**, le **27/02/2011** à **21:32**

Le bailleur a le droit de choisir son locataire selon les critères qu'il veut (sauf ceux interdits par la loi comme la race, l'ethnie, la religion etc.). Ce n'est pas l'agence qui refuse, c'est leur assurance pour loyers impayés.rnIl ne faut jamais donner son congé avant d'avoir signé le bail. Tentez d'annuler votre congé (mais le bailleur n'a aucune obligation d'accepter. S'il accepte vous devrez avoir un écrit sur du papier, pas un mail, pas un SMS)